

BULLETIN D'INSCRIPTION DIRIDÉBALLE, LES PUCES DE DIRINON

Le Samedi 30 Mai 2026

Organisée par l'association La Ruche Solidaire

L'évènement se déroulera au centre bourg de Dirinon

A retourner par courrier ou déposer à La Ruche Solidaire, 4 rue de l'église 29460 Dirinon

Pour toute question : Email : dirideballe@laruchesolidaire.org

Nom et prénom de l'exposant :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Email :	

Documents à fournir (La législation nous l'impose. Sans ces informations, pas de réservations)

Pour les particuliers : Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport)

Pour les professionnels : Numéro de SIRET ou KBis et copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport)

Réservation

Je souhaite réserver un emplacement. Indiquer le nombre d'emplacements de 3 mètres contigus

Exemple : je souhaite 18 mètres, j'inscris 3 dans la case Quantité, et 18 € dans la case montant

Largeur de l'emplacement	Quantité	Montant
Emplacement de 3 mètres au prix de 6 € (2 € le mètre)		
Emplacement voiture. Un seul véhicule par stand Attention, l'emplacement voiture n'est valable que pour les emplacements de 6 mètres et plus. Tarif fixe 10 €		
Total		

Je joins un chèque de _____ € à l'ordre de **La Ruche Solidaire**

Pour être validé, toute inscription doit être accompagnée des pièces demandées.

Je, soussigné, (Nom et prénom de l'exposant) _____

- déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur de la Foire aux Pucés, en accepter sans réserve ni restriction l'intégralité des clauses et m'engage à les respecter.
- m'engage sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310.9 du code de commerce, et article R321-9 du Code pénal.
- certifie exact les renseignements indiqués ci dessus.

Fait à _____

Le _____

Signature de l'exposant

Visa de l'organisateur

(précédé de la mention "Lu et approuvé")

Conditions de participation

- Toute demande incomplète sera considérée comme nulle
- Votre chèque sera encaissé après l'événement
- En cas d'annulation de la foire aux puces, de la part de l'organisateur ou des autorités locales (météo, événement exceptionnel), nous procéderons à la destruction de votre chèque qui ne sera,,dans ce cas , pas présenté en banque.
- Aucun retour de chèque ne sera effectué de notre part.
- Vous recevrez par mail ou sms, quelques jours avant l'événement, un document avec le numéro de votre emplacement à nous présenter lors de votre mise en place.
- L'installation se fera à partir de 06h00.
- Les horaires d'ouverture au public seront de 08 heures à 18 heures.
- Pour des questions de sécurité, aucun départ, déménagement de votre emplacement ne pourra être fait avant une heure qui sera fixée par arrêté municipal.
- Les emplacements attribués sont à respecter. Ils pourront toutefois être modifiés à la dernière minute par l'organisateur uniquement.
- Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est strictement interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.
- Les chiens devront être tenus en laisse dans l'enceinte de la foire aux puces.
- A partir de 07h30, en cas de non présentation, votre emplacement pourra être automatiquement réaffecté
- Il est obligatoire de respecter la propriété des riverains et de ne pas entraver l'entrée et sortie de leur domicile
- Il est interdit d'accrocher aux murs, façades des propriétés riveraines, tous objets;
- L'association organisatrice ne pourra, en aucun cas être responsable en cas de vol, perte et dégradation du matériel exposé, survenu au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- La participation à cette manifestation engage totalement votre responsabilité civile.
- Les exposants enfant devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront entièrement sous leur responsabilité
- A son départ, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, sous peine de se voir facturer des frais de nettoyage
- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.
- Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas les consignes ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Sont strictement interdit

Les stands de boisson, denrées alimentaires (réservé à l'organisateur, l'association La ruche Solidaire)

La vente d'armes blanches, la vente ou l'introduction de substances nocives et/ou explosives

Signature de l'exposant

(précédé de la mention "Lu et approuvé")

DiriDéballe, les Puces de Dirinon

Le Samedi 30 mai 2026

Attestation sur l'honneur

Particulier

Établie en vertu de l'article R321 - 9 du Code Pénal

Je, soussigné, (Nom et prénom de l'exposant)

- déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur de la Foire aux Puces, en accepter sans réserve ni restriction l'intégralité des clauses et m'engage à les respecter.
- m'engage sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310.9 du code de commerce, et article R321-9 du Code pénal.
- certifie exact les renseignements indiqués sur ce document.

Fait à

Le

Signature de l'exposant

(précédé de la mention "Lu et approuvé")

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Nom et prénom de l'exposant :				
Adresse :				
Code Postal :			Ville :	
Email :			Téléphone :	
Pièce d'identité	CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT	
Délivré le :				
Indiquer ci-dessous l'autorité qui vous a délivré votre pièce d'identité Mairie, Préfecture et son lieu)				
Par				